



« La référence
en environnement »



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le CREGÎM contribue à la mise en place de systèmes de gestion des matières résiduelles dans les industries, des commerces et des institutions (ICI) de son territoire

Pour une quatrième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (**CREGÎM**), en partenariat avec **RECYC-QUÉBEC**, contribue à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les **industries**, les **commerces** et les **institutions (ICI)** de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, par l'entremise du programme de reconnaissance « **ICI ON RECYCLE** ».

Ce programme vise à reconnaître les établissements ICI (**Industries, Commerces, Institutions**) qui atteignent les objectifs de mise en valeur spécifiés dans les critères d'évaluation du programme. Dans le but de favoriser une participation accrue au programme et d'inciter les établissements québécois à mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC propose dorénavant trois niveaux de participation, soit; **Engagement, Mise-en-œuvre** et **Performance**.

Dans le cadre de ce partenariat, le CREGÎM s'engage à diffuser du matériel et des outils afin de promouvoir le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État **RECYC-QUÉBEC**.

Selon Mme Odile Arsenault, chargée de projet au CREGÎM, « *Dans le cadre de ce projet, le CREGÎM souhaite encourager et encadrer les ICI dans leurs démarches pour améliorer leur gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, nous allons mettre à leur disposition de la documentation sur la gestion des matières résiduelles, leur fournir des outils de promotion relatifs au programme et les diriger vers les ressources pertinentes. Certaines entreprises vont jusqu'à adopter une **politique d'achat** favorisant les fournisseurs qui affichent un **comportement Éco-responsable**.* »

Rappelons qu'au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles.

Pour obtenir de plus amples informations sur le programme « **ICI ON RECYCLE** », les ICI de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont invités à communiquer avec le CREGÎM aux coordonnées ci-dessous.

Source : Odile Arsenault
Chargée de projet au CREGÎM
Odile.cregim@globetrotter.net
Tél. : 418 534 4498
Sans frais : 1 877 534-4498

NOTRE MISSION PROMOUVOIR LES 3RV

- > Réduction à la source
- > Réemploi
- > Recyclage
- > Valorisation



RECYC-QUÉBEC est la société d'État mandatée par le gouvernement du Québec pour promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation, dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le cadre de ce mandat, RECYC-QUÉBEC propose des mécanismes souples et novateurs aux Industries, aux Commerces et aux Institutions (ICI), en vue de promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles, dans une perspective de développement durable.

Issu des actions prévues par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le Programme ICI ON RECYCLE! a été instauré par RECYC-QUÉBEC dans le but de reconnaître les établissements ICI qui ont à cœur l'adoption d'une gestion responsable des matières résiduelles et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement.

Par son programme ICI ON RECYCLE!, le gouvernement du Québec offre une reconnaissance officielle aux établissements, tout en leur offrant des outils d'accompagnement et une visibilité propre à chaque niveau de participation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Programme ICI ON RECYCLE ! ».

Téléphone : (514) 352-5002

Ligne sans frais : 1 800 807-0678

Courriel : icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Programme de reconnaissance

ici ON RECYCLE!

Conçu pour les Industries,
les Commerces et les Institutions (ICI)



> NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Le niveau **Engagement** vise à amener les ICI à s'engager à prendre connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, à connaître leurs matières résiduelles et à mettre en place des mesures de 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) dans leur établissement. Ceci constitue une première étape dans la mise en place d'une gestion responsable des matières résiduelles.

> NIVEAU 2 MISE EN ŒUVRE

Le niveau **Mise en œuvre** vise à reconnaître les ICI qui ont mis en place des mesures de 3RV dans leur établissement. Ces ICI doivent également avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation concernant la gestion responsable des matières résiduelles. À ce niveau, les ICI sont invités à optimiser leur performance de mise en valeur des matières résiduelles afin de poursuivre au niveau 3.

> NIVEAU 3 PERFORMANCE

Le niveau **Performance** vise à reconnaître les ICI qui ont atteint des résultats supérieurs de mise en valeur des matières résiduelles dans leur établissement. En plus de rencontrer les exigences du niveau 2, ces ICI doivent atteindre un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable, pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

> POURQUOI S'INSCRIRE ?

- Pour faire connaître publiquement ses réalisations et son engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement
- Pour faire homologuer ses réalisations par un tiers indépendant issu du gouvernement
- Pour être reconnu comme un leader dans son secteur d'activités en ce qui concerne la gestion responsable des matières résiduelles
- Pour reconnaître et souligner la participation de ses employés dans l'implantation de mesures de 3RV.

> LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- Occuper un établissement situé au Québec
- Ne pas être en infraction relativement aux lois et règlements environnementaux du Québec
- Satisfaire aux exigences prescrites par le niveau d'adhésion visé.

> POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire d'inscription disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC, correspondant au niveau visé par la demande
2. Fournir les documents exigés dans le formulaire d'inscription ainsi que toute information pertinente à la candidature
3. Acquitter les frais d'analyse de dossier correspondant au niveau visé par la demande
4. Transmettre le dossier par courriel à l'adresse : icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

La date limite pour soumettre une candidature pour le niveau 3 est le 1^{er} mars de chaque année. Pour les niveaux 1 et 2, les candidatures peuvent être soumises en tout temps.

> L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Pour tous les niveaux, l'évaluation des candidatures s'effectue dans un premier temps par l'équipe du secteur ICI de RECYC-QUÉBEC. Pour les niveaux 1 et 2, l'analyse des candidatures se fait en continu. Une fois cette étape franchie avec succès, RECYC-QUÉBEC achemine une « déclaration d'engagement » aux ICI de niveau 1 et un « certificat de reconnaissance » aux ICI de niveau 2.

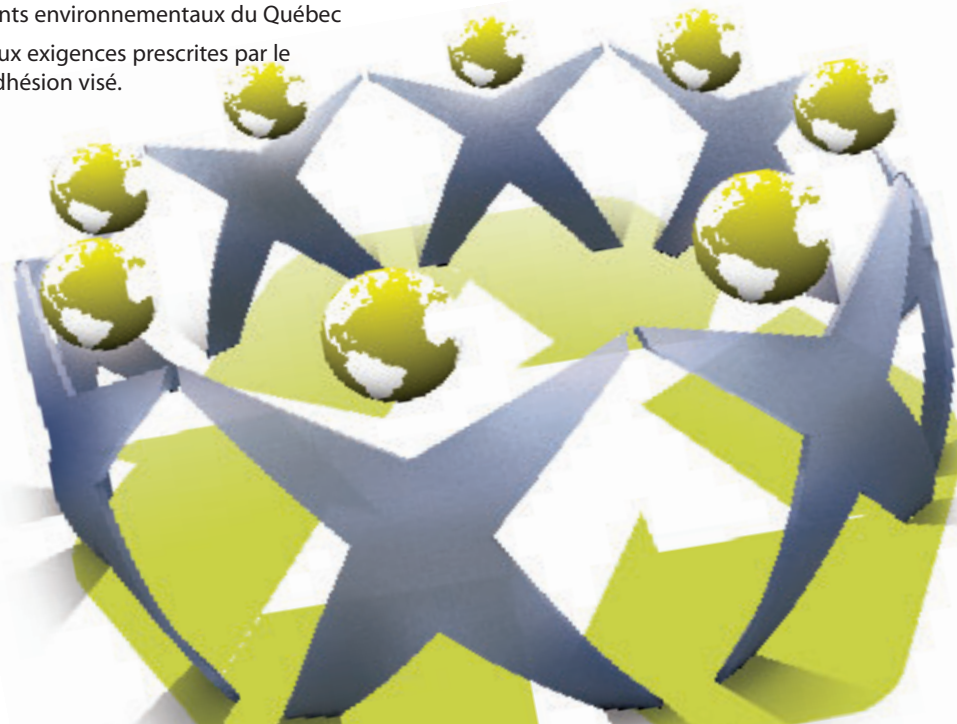
Dans le cas des établissements inscrits au niveau 3, les candidatures sont soumises à un comité d'évaluation composé de représentants issus des secteurs industriel, commercial et institutionnel. RECYC-QUÉBEC décerne ensuite une « attestation de performance » sur la base des recommandations finales de ce comité.

> LES FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER

Niveau 1 : Aucun frais.

Niveau 2 : Des frais de 50 \$ sont exigés (taxes non incluses).

Niveau 3 : Les frais d'analyse de dossier varient selon le type d'établissement et le nombre d'employés, entre 75 \$ et 275 \$ (taxes non incluses). Les détails sont disponibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.



Tout le monde y gagne!

Comme toute gestion efficace, celle des matières résiduelles entraîne des bénéfices tangibles sur les plans **économique**, **environnemental** et **social**. En plus d'être profitables, les actions de réduction à la source, de réemploi et de récupération sont souvent fort simples!

RECYC-QUÉBEC vous offre un programme de reconnaissance conçu spécifiquement pour les industries, les commerces et les institutions (**ICI**) qui désirent s'engager en faveur du développement durable. Dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'encourager les ICI à mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation (3RV) des matières résiduelles dans leur établissement, RECYC-QUÉBEC offre dorénavant trois niveaux de participation.

Niveau 1 « Engagement »

S'adresse aux établissements qui prennent le virage vert en s'engageant formellement à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles, selon le principe des 3RV.

Niveau 2 « Mise en œuvre »

Reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles ainsi que des activités d'information et de sensibilisation.

Niveau 3 « Performance »

Atteste les établissements qui atteignent de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles en plus d'avoir réalisé les objectifs du niveau 2 : « Mise en œuvre ».

Visibilité :

Une gestion responsable des matières résiduelles fait partie intégrante d'une stratégie efficace de gestion environnementale et exerce une perception positive auprès de la population ; **faites-en profiter votre établissement!**

RECYC-QUÉBEC reconnaît les efforts des établissements des niveaux « Mise en œuvre » et « Performance » en leur offrant une visibilité dans son « Répertoire des établissements ICI ON RECYCLE! ».

Un premier geste vers le développement durable!

Une gestion éco-efficace des matières résiduelles, qui passe notamment par la réduction à la source, le réemploi et la récupération en vue du recyclage ou de la valorisation (3RV), contribue à préserver les ressources naturelles ainsi qu'à réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère.

Des gains économiques

- Réalisation d'économies sur l'achat de fournitures et de différents articles (réduction des quantités de papier, sélection de produits durables, emploi de cartouches d'imprimante réusinées, etc.)
- Augmentation des quantités récupérées et obtention de revenus générés par la vente des matières résiduelles, grâce à un meilleur tri à la source
- Diminution des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles
- Aide à l'exportation par une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec

Des gains environnementaux

- Préservation des ressources naturelles et réalisation d'économies d'énergie
- Réduction des nuisances environnementales causées par l'élimination des matières résiduelles
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère



Des gains sociaux

- Mobilisation de la direction, des cadres et des employés autour d'une action environnementale responsable
- Reconnaissance des compétences du personnel de l'organisation relativement aux activités environnementales au travail
- Continuité avec d'autres programmes environnementaux, autant à la maison qu'au travail, permettant de maintenir l'engagement environnemental des personnes

ici ON RECYCLE!

La société d'État **RECYC-QUÉBEC** offre un **programme de reconnaissance** conçu spécifiquement pour les **industries**, les **commerces** et les **institutions (ICI)** qui désirent s'engager en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles. Dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'encourager les ICI à mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles dans leur établissement, RECYC-QUÉBEC propose trois niveaux de participation.

NIVEAU	CRITÈRES	VISIBILITÉ
1 ENGAGEMENT	<p>La direction de l'établissement doit s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> Identifier les matières résiduelles générées dans l'établissement Mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser), pour les matières résiduelles visées par la <i>Politique</i> Communiquer l'engagement aux employés et les sensibiliser à la <i>Politique</i> et à une gestion responsable des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration d'engagement Liste des ICI de niveau 1 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC
2 MISE EN OEUVRE	<p>L'établissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir mis en œuvre au minimum cinq mesures de réduction et/ou de réemploi qui rejoignent au minimum trois catégories de matières résiduelles Avoir mis en œuvre des mesures de recyclage et/ou de valorisation pour un minimum de trois catégories de matières résiduelles Avoir réalisé au minimum trois activités d'information et/ou de sensibilisation sur la gestion responsable des matières résiduelles auprès de son personnel et de sa clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat Liste des ICI de niveau 2 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Communiqué de presse Outils promotionnels ICI ON RECYCLE!
3 PERFORMANCE	<p>L'établissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux critères du niveau 2 <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Atteindre un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat d'attestation de performance Fiche descriptive de l'établissement diffusée sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Liste des ICI de niveau 3 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Communiqué de presse Promotion dans divers médias Outils promotionnels ICI ON RECYCLE!

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC au
www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca
 Téléphone : (514) 352-5002
 Ligne sans frais : 1 800 807-0678
 Courriel : icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca



Les 3RV

La hiérarchie des 3RV (*Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation*) est la règle d'or de la gestion des matières résiduelles.

On doit d'abord privilégier la réduction des matières que l'on génère.

La réduction à la source est l'élément fondamental des 3RV, puisque le déchet le plus facile à gérer est celui que l'on ne produit pas. En réduisant la quantité de biens consommés, nous diminuons l'utilisation des ressources naturelles et nous atténuons la pollution engendrée par la fabrication et le transport d'un produit, tout en prolongeant la durée de vie de nos lieux d'enfouissement.

Le réemploi est une pratique qui permet de donner une seconde vie aux objets. Réemployer signifie, entre autres, de remettre en bon état ce qui est brisé, de trouver de nouvelles utilisations aux objets ou d'offrir à d'autres ceux dont on n'a plus besoin.

Dans la même suite d'idées, les emballages ou autres objets ne pouvant être réduits à la source, pourront, dans la mesure du possible, être récupérés en vue de leur recyclage.

Le recyclage est l'action de transformer une matière résiduelle en matière première pour la fabrication d'un nouveau produit. C'est le processus qui permet par exemple, de métamorphoser votre bouteille d'eau en un superbe manteau de laine polaire !

Enfin, la valorisation englobe une multitude d'actions, dont la valorisation biologique qui permet de faire du compost et la valorisation énergétique qui permet de produire de l'énergie.

ici ON RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

dans cet ordre:

 *Réduction à la source*

 *Réemploi*

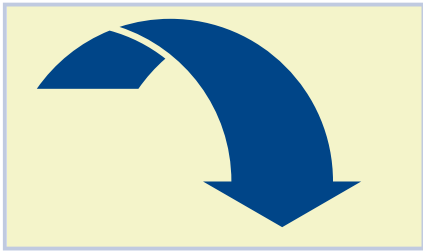
 *Recyclage*

 *Valorisation*

JE NE SUIS PAS UNE ORDURE !

RECYCLEZ-MOI





Réduction à la source

ici ON RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

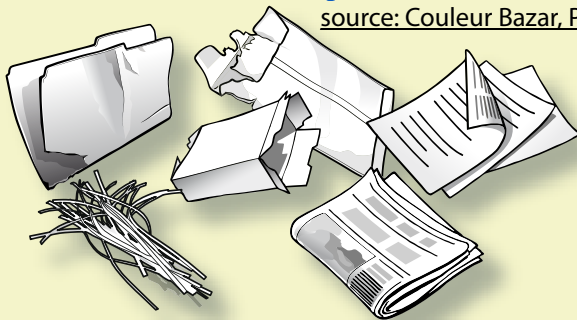
Le premier R: des opportunités à saisir

Au Québec, le principe des 3RV est à la base de la gestion responsable des matières résiduelles. La réduction à la source constitue la première étape de la hiérarchie des 3RV et interpelle autant les citoyens que les entreprises; elle consiste simplement à éviter de générer des matières résiduelles. *Source, Fiche-réduction.pdf de Recyc-Québec*

L'écosystème planétaire possède une capacité limitée d'absorber les déchets et de régénérer les ressources renouvelables. Une consommation sans cesse croissante entraîne une importante détérioration des systèmes naturels. C'est pourquoi il est si important de changer nos manières de faire et de penser.

La réduction à la source vise à agir avant que les impacts de notre consommation accentuent la détérioration de l'environnement. Or, réduire les matières résiduelles, c'est avant tout adopter une attitude de consommation responsable.

source: Couleur Bazar, P.12



Voici quelques exemples:

À la maison :

- Utilisez des linges en tissu au lieu du papier essuie-tout.
- Conservez vos restes pour le lendemain au lieu de les jeter.
- Donnez à votre enfant, pour dessiner, du papier déjà imprimé d'un côté.

Au supermarché :

- Évitez d'acheter des produits jetables, emballés ou offerts en portions individuelles.
- Achetez vos fruits et légumes en vrac.
- Favorisez l'achat de lait en sacs plutôt que dans des contenants de plastique ou de fibre plastifiée.
- Pensez à apporter vos sacs réutilisables, il suffit de les garder à portée de la main dans le coffre de votre voiture.

Au travail :

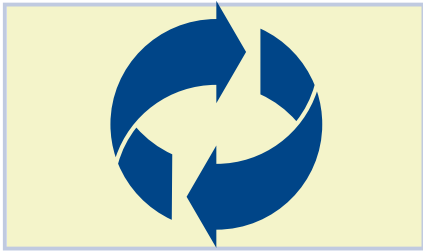
source: Couleur Bazar, P.12

- Apportez votre tasse préférée.
- Donnez l'exemple en apportant votre boîte à lunch écologique.
- N'imprimez pas de courriels inutilement



La matière la plus simple à gérer reste celle qu'on ne génère pas!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Réemploi

ici ON RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Le réemploi, second R des 3RV

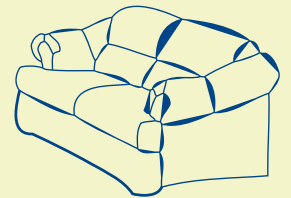
La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 introduit, par le principe des 3RV, le réemploi comme la seconde priorité après la réduction à la source. La définition actuelle du réemploi se lit comme suit : « une utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés ». Ainsi, le réemploi consiste à retarder l'étape du recyclage, de la valorisation ou de l'élimination ultime d'un bien.

Le réemploi est une activité pratiquée depuis plusieurs générations. Toutefois, celle-ci s'est un peu perdue avec l'avènement des produits jetables. Pourtant, il est primordial, tant pour l'environnement que pour notre porte-monnaie, de réapproviser le réemploi et de l'intégrer dans nos habitudes quotidiennes.

Faire du réemploi, c'est favoriser la réutilisation de tout ce qui peut encore servir! Concrètement, le réemploi consiste à récupérer et à réutiliser un objet sans en modifier substantiellement l'apparence ou les propriétés. Il invite à acheter ou à donner des trésors d'occasion. Source, Couleur Bazar, p. 12

Vous pouvez aussi donner une seconde vie à certains meubles et appareils lorsqu'ils sont encore en bon état, en les apportant chez un récupérateur, un comptoir d'aide ou un marché aux puces ou en les offrant à des oeuvres de charité de votre région. Ils sauront sûrement faire des heureux.

Consultez la liste des options de récupération et de gestion écologique



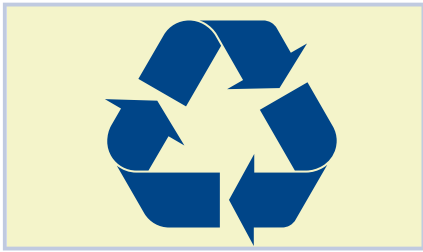
En voici quelques exemples :

- Donnez ou achetez vos vêtements usagés à un organisme d'économie sociale.
- Fréquentez les bazars et les ventes de garage, vous y trouverez souvent des trésors.
- Apportez au réparateur vos petits électroménagers défectueux, pour les autres, faites venir le réparateur sur place.
- Achetez des cédéroms ou des livres d'occasion.
- Donnez les résidus de votre déchiqueteuse de papiers à une école pour le bricolage
- Utilisez ou donnez vos vieilles palettes de bois pour faire des meubles

Source, Couleur Bazar, p. 12



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Recyclage

ici ON RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Le recyclage, dernier R des 3RV

Un journal se transforme en une boîte à oeufs, une boîte de conserve se retrouve dans le moulage d'un bloc moteur de voiture, une veste de polar est fabriquée à partir de bouteilles en plastique, voilà autant d'exemples pour illustrer le recyclage. Il en découle deux conséquences écologiques majeures : la réduction du volume de déchets et la préservation des ressources naturelles. C'est une des activités économiques de notre société de consommation.

Le recyclage, c'est la transformation d'une matière résiduelle en un nouveau produit fini. Par exemple, il faut en moyenne 35 bouteilles de deux litres de boissons gazeuses pour produire la fibre de rembourrage d'un sac de couchage ! Ou encore, 670 canettes d'aluminium pour fabriquer un vélo. Près de la moitié de ce que nous jetons chaque semaine est recyclable.

Papier, carton, verre, métal et plastique sont les principales matières récupérées par la collecte sélective. Recycler préserve nos ressources et économise l'énergie. Saviez-vous qu'une tonne de papier recyclé permet d'économiser environ 2,5 tonnes de bois, soit entre 15 et 20 arbres ? Que le verre et l'aluminium se recyclent indéfiniment ? De façon générale, la fabrication de nouveaux produits à partir de matières recyclées exige de 10 à 20 fois moins d'énergie qu'à partir de matières premières.

Pour que le recyclage soit le plus efficace possible, vous avez la responsabilité de rincer et de séparer les matières selon qu'il s'agisse de fibres – qui comprennent le papier et le carton – ou de contenants – qui regroupent le verre, le plastique, le métal ainsi que les cartons de lait et de jus.

Le rinçage des contenants, quant à lui, sert à prévenir la moisissure et les mauvaises odeurs, ce qui assure un environnement sain aux travailleurs qui collectent et trient ces matières.

Attention ! Les papiers et les plastiques souillés ne sont pas recyclables.

Pour savoir quel produits sont acceptés au recyclage dans votre localité, consultez l'ABC du recyclage à domicile: *Source, Couleur Bazar, p. 12*

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/maison/recherche.asp>



RECYCLABLE

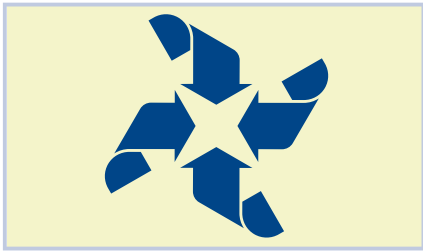
**PAPIER
PAPIER JOURNAL
CARTON**



**PLASTIQUE
VERRE, MÉTAL
CARTON DE LAIT ET DE JUS**



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Valorisation

ici ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Transformation d'une matière résiduelle en un nouveau produit fini. Par exemple, le papier journal récupéré peut servir à fabriquer de la litière pour les animaux ou des cartons d'œufs. Composter les déchets de table et autres résidus végétaux, c'est une forme de recyclage où la matière organique est transformée pour faire du compost. Cette méthode contribue grandement à réduire le volume de déchets enfouis. Composter est une solution simple et efficace qui permet de transformer ces matières organiques en un produit de grande valeur : le compost.

COMMENT FAIRE?

En fait, ce sont les micro-organismes qui font la majeure partie du travail. Toutefois, il vous faut suivre une recette appropriée. Ainsi, pour que l'opération soit une réussite, il est recommandé de n'utiliser que des matières d'origine végétale, soit des feuilles et du gazon et les restes de préparation de nourriture. Évitez la viande et les produits laitiers qui peuvent attirer la vermine et engendrer de mauvaises odeurs.

CE QUE VOUS POUVEZ COMPOSTER À DOMICILE:

De la cuisine :

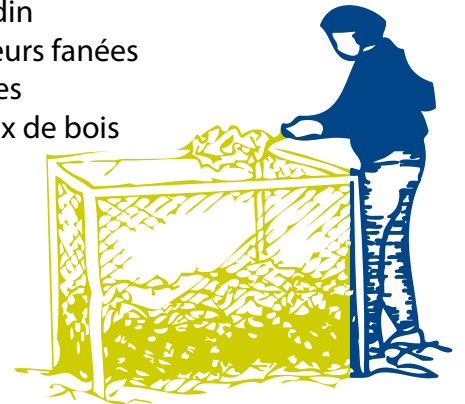
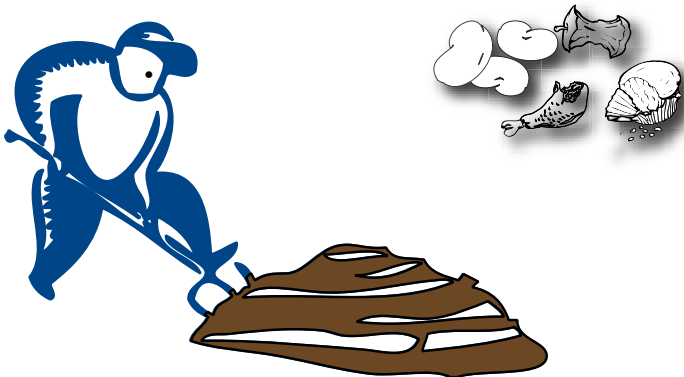
- Pelures de fruits et de légumes
- Fruits et légumes périmés
- Pain, pâtes alimentaires et riz
- Sacs de thé, filtres à café en papier
- Marc de café (mouture)
- Coquilles d'œufs

Ailleurs dans la maison :

- Papier journal (décheté)
- Essuie-tout
- Bran de scie,
- Cendres de bois
- Plantes d'intérieur et leur terre

Du jardin :

- Feuilles mortes (par petites quantités)
- Herbe coupée (de préférence séchée)
- Débris de jardin
- Paille, foin, fleurs fanées
- plantes mortes
- Terre, copeaux de bois



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE